



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis N° 08/2026
au Conseil communal

Droit d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et
exceptionnelles non prévues au budget jusqu'à concurrence de CHF 25'000.--
par an et par poste du budget

Délégué municipal

Monsieur Laurent Bachelard

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En ce début de législature et selon les règles en la matière, la Municipalité demande au Conseil de renouveler la compétence qui lui a été octroyée jusqu'à ce jour en matière de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles non prévues au budget et de lui accorder un montant de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget.

La Municipalité estime que cette marge de manœuvre est raisonnable. Elle lui permet d'intervenir dans un domaine ou un autre et elle est traditionnellement utilisée dans des cas d'interventions urgentes.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre, comme par le passé, la décision suivante :

- vu le préavis municipal N° 08/2026 Droit d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles non prévues au budget jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de ce préavis,
- ouï la conclusion du rapport de ladite commission,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles non prévues au budget jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget.

La présente autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

Ainsi accepté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Claude Bosson



La Secrétaire


Laurence Bodenmann